## **ROBIN Jean-Marc**

**De:** Amis du vieux Blois <amisduvieuxblois@orange.fr>

**Envoyé:** mercredi 19 mai 2021 14:29

À: psmv.pda.blois.drac.cvl@culture.gouv.fr

**Objet:** modification du PSMV du SPR

Monsieur Bernard Menudier Commissaire enquêteur,

Je reprends et adhère au texte de Monsieur Hallais.

La disposition projetant d'abandonner l'obligation actuelle d' 1 place de stationnement par nouveau logement pour n'en prévoir aucune jusqu'à 3 logements, 0,5 du 4ème au 9ème logements et 1 à partir du 10éme logement s'avère désastreuse par ses effets dommageables qui ne feront qu'aggraver les difficultés récurrentes de stationnement.

Ce projet va manifestement à contre-courant de l'urbanisme actuel et d'avenir qui partout en secteur protégé de centre ville non seulement impose la parité d' 1 stationnement par nouveau logement mais souvent la module à la hausse en fonction de la surface en m² du nouvel habitat dont les occupants utilisent plus d' un véhicule.

Le maintien à Blois de la parité 1 pour 1 constitue un impératif vital pour son SPR de centre ville où l'offre de stationnement le long des trottoirs est saturée et celle des parkings publics déjà insuffisante de jour, va se trouver encore réduite par leur suppression récente opérée promenade Mendès France.

Notre ville provinciale n'est pas une métropole et sa périphérie n'a pas d'autres choix que la voiture.

Que nos élus fassent preuve d'imagination.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de ma considération distinguée. 1 place de Grève 41000 Blois amisduvieuxblois@orange.fr